

Les industries de la langue et la recherche terminologique à l'ONU

Marie-Josée De Saint Robert

Volume 34, numéro 3, septembre 1989

1. Actes du Colloque Les terminologies spécialisées : Approches quantitative et logico-sémantique et 2. Actes du Colloque Terminologie et Industries de la langue

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002544ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002544ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

De Saint Robert, M.-J. (1989). Les industries de la langue et la recherche terminologique à l'ONU. *Meta*, 34(3), 578–585. <https://doi.org/10.7202/002544ar>

LES INDUSTRIES DE LA LANGUE ET LA RECHERCHE TERMINOLOGIQUE À L'ONU¹

MARIE-JOSÉE DE SAINT ROBERT
ONU
Genève, Suisse

La recherche terminologique à l'ONU a pour mission d'«accroître la productivité des services de traduction en réduisant le temps que les traducteurs et les réviseurs consacrent à la recherche et d'améliorer la précision et l'homogénéité du vocabulaire utilisé dans les traductions en centralisant les recherches et l'information terminologiques»². C'est dire que les nouveaux outils informatiques permettant la collecte, la saisie, la gestion et la consultation de banques de données terminologiques paraissent appropriés en matière de recherche terminologique.

Or, quiconque s'est rendu dans les services de langues de l'ONU a pu constater que les outils informatiques actuellement disponibles sur le marché n'occupent qu'une très faible place dans la recherche terminologique qui s'y effectue³. En effet, en dehors du terminal de consultation de la banque de terminologie Termium, mis en place à New York dès 1983, et de celui qui sera installé à Genève, début 1989, il n'existe dans chaque section de terminologie, à New York et à Genève, que quelques postes de travail (micro-ordinateurs ou systèmes de traitement de texte).

C'est que de fortes contraintes pèsent sur la recherche terminologique à l'ONU qui ont retardé l'adoption de moyens informatiques au service de la terminologie et de la traduction. Il n'en reste pas moins que ces outils commencent à s'implanter à l'ONU et qu'une modification du rôle du terminologue est désormais prévisible.

Plusieurs contraintes expliquent pourquoi les innovations technologiques ont tardé à s'implanter en milieu onusien. Deux rubriques permettent de les regrouper: les contraintes qui pèsent sur l'organisation du service de terminologie et celles qui influent sur la nature de la recherche terminologique.

Pour ce qui est des contraintes qui pèsent sur l'organisation du travail terminologique, deux méritent d'être plus particulièrement mentionnées.

Il s'agit tout d'abord de contraintes budgétaires. On sait que l'ONU a connu dans les années 1980 une grave crise financière au moment où le monde du travail se modifiait avec la généralisation de l'emploi de l'outil informatique⁴. Des budgets de croissance zéro puis dégressifs ont été adoptés à l'ONU, des pressions accrues de la part des États membres étant exercées en faveur d'une politique d'austérité et de restrictions financières⁵. Or, l'adoption d'outils informatiques nécessite dans un premier temps une augmentation sensible des budgets.

Des contraintes structurelles existent par ailleurs. Sur le plan interne, elles tiennent à l'hétérogénéité des producteurs de terminologie tout comme aux rapports conflictuels qui se sont instaurés entre certains d'entre eux. S'agissant des producteurs de terminologie, deux éléments méritent d'être soulignés:

- ♦ en premier lieu, le faible nombre de terminologues à l'ONU. Il n'y a environ qu'un terminologue pour soixante traducteurs, un par langue officielle, dans chacune des villes-

sièges que sont New York et Genève. La faible importance de ce groupe professionnel est à l'origine des hésitations de l'administration face à un investissement important en moyens technologiques perçu, de surcroît, comme devant exclusivement bénéficier à ce groupe ;

♦ en second lieu, la recherche terminologique est loin d'être uniquement le fait des terminologues. Participant également à la recherche terminologique deux autres catégories de fonctionnaires : les traducteurs, qui consacrent un cinquième à un tiers de leur temps⁶ à des recherches d'ordre terminologique (le fruit de leur recherche est consigné sur des fichiers personnels voire communiqué à la «mémoire centrale» qu'est la Section Terminologie. Les spécialistes des différentes disciplines abordées par les Nations Unies, souvent de manière inédite, sont également amenés à établir ou à faire établir des ouvrages terminologiques (dans le domaine de la démographie, des statistiques internationales, des substances psychotropes, de la normalisation des noms géographiques, par exemple⁷). Or, ces collaborateurs du terminologue, souvent à titre occasionnel ou accessoire, n'expriment pas de façon massive leur désir de voir informatiser les outils de la recherche terminologique.

Pour ce qui est des rapports qui existent entre les différents producteurs de terminologie, ceux qui opposent bien souvent les sections de traduction aux sections de terminologie méritent d'être soulignés. Deux sentiments semblent être à l'origine de ces rapports conflictuels au niveau des institutions : d'une part, le sentiment d'une perte de pouvoir de la part du traducteur face au terminologue qui, doté de l'outil informatique, serait amené à jouer un rôle de premier plan⁸ dans un domaine — la langue, où le traducteur se perçoit comme étant son principal artisan ; d'autre part, la croyance également partagée par les traducteurs que l'informatisation de la terminologie et, à terme, de la traduction appauvrira leur travail dans la mesure où, selon eux, les solutions que leur indiquera la banque de données devront être impérativement utilisées, ce qui réduira non seulement leurs choix lexicaux mais également syntaxiques et stylistiques, et partant, la part de créativité qui leur reste⁹.

Sur le plan externe, des contraintes structurelles peuvent également être identifiées. Ainsi, s'il existe depuis 1974 un Groupe de travail interinstitutions sur les services linguistiques chargé notamment d'étudier comment les organisations du système des Nations Unies pourraient tirer le meilleur parti des innovations technologiques, des principes directeurs généraux en matière de terminologie valables pour l'ensemble des Nations Unies n'ont pas encore pu être arrêtés. Aussi n'existe-t-il pas, pour l'heure, de fiche d'entrée commune pour une banque de données terminologiques par exemple, ni même un système commun de classification des domaines, autre que celui établi aux fins du Comité administratif de coordination et qui s'avère trop général pour être utilisé uniformément par tous les exploitants potentiels de banques de données terminologiques des Nations Unies. Les résistances des organisations du système des Nations Unies à une unification et à une centralisation jugées excessives expliquent peut-être cet état de fait.

Toutefois, les contraintes qui pèsent sur l'organisation du travail terminologique n'expliquent pas entièrement les attermoissements¹⁰ enregistrés en matière d'information du travail terminologique. D'autres contraintes, relatives cette fois à la nature de la recherche terminologique à l'ONU, sont à l'origine de résistances à l'égard des instruments disponibles sur le marché et militent partant en faveur de la constitution d'une banque de données terminologiques des Nations Unies. Deux types de contraintes peuvent être plus particulièrement identifiés : les contraintes pragmatiques qui imposent des choix terminologiques qui ne correspondent pas toujours à ceux qui conviendraient dans un autre environnement de travail et les contraintes techniques qui en découlent.

Les contraintes pragmatiques conduisent le fonctionnaire international producteur de documents à tenir compte non seulement de la grammaire et du sens des termes mais également du contexte dans lequel ils sont utilisés, à savoir un contexte où la coopération des nations est en permanence recherchée. Les normes d'objectivité et de neutralité qui s'imposent au choix de vocabulaire invitent ainsi le rédacteur et le traducteur de documents de l'ONU à écarter tout terme offensant ou véhiculant des préjugés.

En outre, la politique linguistique de l'ONU constitue, elle aussi, une contrainte dans la pratique terminologique. En effet, la parité des six langues officielles (l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe) dont elle est la condition *sine qua non* a pour corollaire deux obligations en matière de travail terminologique à l'ONU : d'une part, celle de respecter dans leur intégralité les règles qui régissent ces langues, ce qui exclut par exemple l'emploi d'anglicismes ou pseudo-anglicismes en français que ne savent pas toujours éviter les spécialistes d'expression française à l'extérieur des Nations Unies ; d'autre part, l'obligation de ne désavantager aucune des six langues de l'ONU. Cette dernière se heurte jusqu'à présent aux limites que connaissent les matériels et les logiciels existants, notamment pour ce qui est de traiter simultanément des langues à alphabet latin et non latin.

Les raisons de la faible priorité que les services informatiques ont longtemps accordée aux applications linguistiques doivent également être recherchées dans l'inconscient collectif. L'informatisation des services de langue est encore semble-t-il exclusivement perçue sous l'angle de la traduction automatique. Or, dans ce domaine, le produit du travail de la machine paraît effectivement bien inférieur au produit du travail humain et ce, notamment pour deux raisons :

- ◆ les auteurs de textes à traduire à l'ONU rédigent pour la plupart d'entre eux dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle ou principale. Il s'ensuit des déformations langagières que le traducteur a appris à reconnaître et à rectifier de lui-même mais qu'une machine ayant en mémoire une langue stricte, respectueuse des règles, ne pourrait rendre de manière intelligible dans une autre langue, à moins qu'il n'existe en amont de la traduction une machine à mettre en langue correcte des textes qui ne le seraient pas à l'origine.
- ◆ en milieu diplomatique, la complexité des traductions, due en particulier à la richesse des registres sur lesquels jouent les membres de la communauté internationale, constitue un défi pour tout ordinateur bilingue. Il en est ainsi de l'énoncé suivant prononcé lors d'une réunion de la commission traitant de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

(1) I hate Botha them

où l'orateur jouait sur l'homonymie des noms des deux hommes d'État sud-africains, Pieter Willem Botha, alors Président de la République sud-africaine, et «Pik» Botha, alors Ministre des affaires étrangères, et la proximité phonétique de l'énoncé en (2) :

(2) I hate both of them

Le traducteur français manipulant les idées plutôt que les mots a rendu cette phrase par :

(3) Les deux se Transvaalent¹¹.

On voit à cet exemple que la traduction à l'ONU est tout autant une question de savoir-faire qu'une question de savoir propositionnel.

En dépit des résistances à l'automatisation de la recherche terminologique et à l'emploi des outils de terminotique disponibles sur le marché, des moyens informatiques

commencent à s'implanter à l'ONU, ce qui permet désormais d'envisager une modification du rôle du terminologue.

Deux domaines d'application ont été prioritairement retenus : la banque de données terminologiques des Nations Unies et des postes de traduction assistée par ordinateur¹². Pour ce qui est de la traduction automatique, un rapport de 1980 faisait valoir que :

les responsables des organismes des Nations Unies suivent l'évolution de plusieurs de ces systèmes. Certains sont optimistes à long terme, mais pour le moment on préfère attendre pour voir combien de temps durera la période de rodage avant que la traduction automatique devienne une solution vraiment pratique¹².»

Ces conclusions semblent toujours valables aujourd'hui. Néanmoins, des systèmes de traduction automatique disponibles dans le commerce ou bien adaptés aux besoins de l'ONU continuent à être testés et évalués.

Les innovations technologiques envisagées s'inscrivent dans une chaîne de production des documents de l'organisation, qui connaît depuis quelques années des modifications, dès la rédaction des documents jusqu'à leur impression et leur diffusion. De nouveaux instruments de travail ont en effet été introduits tant en amont qu'en aval de la terminologie, qui n'est elle-même qu'une étape de la traduction. En amont, la recherche automatisée des précédents contenus dans les documents des Nations Unies a connu deux étapes. En premier lieu, la recherche bibliographique sur support informatique est désormais possible grâce à UNBIS, le système d'information bibliographique des Nations Unies, mis en place par la Bibliothèque centrale des Nations Unies à New York dès 1979 et à Genève depuis 1986. En second lieu, la recherche matérielle de documents par voie informatique est déjà possible. En effet, un projet-pilote en œuvre depuis mai 1988 à Genève et New York a pour objet l'utilisation des disques optiques et des télécommunications rapides à grande distance pour le stockage et la consultation des documents de conférence. Il s'agit du système mis au point par la société française Sarde, système qui serait en mesure d'apporter une réponse satisfaisante au problème du stockage des documents¹⁴ bien qu'à l'heure actuelle les objectifs du projet-pilote restent modestes : fournir instantanément un document de conférence publié à Genève en 1988 et au cours des premiers mois de l'année 1989, ce qui représente un total de plusieurs centaines de milliers de pages. L'événement est d'importance quand on sait que les bureaux de l'ONU sont répartis dans le monde et que l'accès simultané à la masse de documentation publiée dans les six langues nécessite encore aujourd'hui d'importants délais.

En aval, de la terminologie et de la traduction, méritent d'être signalées, d'une part, la transcription des traductions dictées sur cassette, opérée y compris pour le chinois sur machines de traitement de texte, d'autre part, la gestion en grande partie automatisée du service de traduction contractuelle de New York¹⁵.

L'introduction d'outils informatiques à des fins terminologiques procède elle aussi par étapes. L'information est d'abord intervenue au stade final de la préparation des glossaires. Dès 1974, les sections de terminologie ont eu recours à l'outil informatique dont disposaient d'autres services (les centraux dactylographiques ou le Centre de calcul international) pour mettre en mémoire les fiches terminologiques, produire des listes alphabétiques de termes et des index dans plusieurs langues. La mise sur support informatique est devenue systématique à New York à partir de 1984 avec la mise en mémoire en quatre langues (l'anglais, l'espagnol, le français et le russe) du fichier titres composé de quelque 75 000 fiches portant sur les dénominations officielles, les sigles et abréviations utilisés par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui sont utilisés dans les documents des Nations Unies. Ces données, saisies sous une forme qu'il

sera facile de traiter et de modifier¹⁶, pourront être par la suite transférées sur l'ordinateur central dès qu'un système de gestion de base de données, à l'étude actuellement, sera mis au point. Ainsi, s'il n'existe pas à proprement parler de banque de données terminologiques des Nations Unies, un fonds terminologique sur support informatique (disquettes de machines de traitement de texte Wang¹⁷, disques durs de l'ordinateur central IBM du Centre international de calcul) est déjà constitué et s'enrichit en permanence.

Dès lors, les innovations technologiques en matière de recherche terminologique concernent deux aspects du travail du terminologue : d'une part, la saisie directe des fiches terminologiques et à terme le dépouillement automatique assisté par terminologue de textes présentant un intérêt terminologique en vue d'alimenter en permanence le fonds terminologique ; d'autre part, les échanges et l'entraide entre terminologues et spécialistes. Ceux-ci sont facilités au sein même de l'organisation par la constitution d'un réseau permettant de relier les postes de travail dispersés dans différents services. Par ailleurs, la possibilité de recourir par le biais de la fonction de messagerie électronique à des spécialistes et à des terminologues travaillant dans d'autres organisations permettrait également des gains de temps appréciables en matière de recherche terminologique. Le système Wang permet déjà de relier huit centres des Nations Unies, dont New York, Genève, Bangkok et Nairobi. Cette possibilité reste, il est vrai, sous-exploitée à l'heure actuelle.

À terme, les services de terminologie de l'ONU envisagent de mettre à la disposition des traducteurs et de toute personne intéressée une banque de données terminologiques accessible grâce à des outils désormais disponibles, tels que les disques optiques compacts, ou via un poste de traduction assistée par ordinateur. Des postes de travail permettant aux traducteurs de travailler sur écran avec possibilité d'interroger simultanément la banque de terminologie sont déjà en service dans certaines organisations du système des Nations Unies, la Banque mondiale, par exemple.

On peut dans ce contexte prévoir dès à présent quelques-unes des conséquences qu'auront les industries de la langue pour le terminologue de l'ONU.

Elles sont à mon sens, de trois ordres. En premier lieu, le terminologue de l'ONU sera amené à enrichir le contenu de la banque de données terminologiques pour le moins sextilingue. Tout terme devra être accompagné d'explications quant au sens et à l'emploi, d'indications quant aux sources utilisées ou du moins quant au raisonnement qui a prévalu lors de son inclusion dans la banque. L'utilisateur de la banque pourra ainsi juger de la fiabilité des termes qui lui sont proposés, ou bien pourra l'accroître au vu de sources plus crédibles. Cette première orientation s'impose dès lors qu'il s'agit pour le terminologue de légitimer le recours à la banque de données. L'analyse des desideratas des traducteurs montre qu'il n'existe pas pour l'heure de consensus quant au contenu de cette banque. La préférence de certains va pour une banque ne contenant que les termes officiels et les termes techniques dûment attestés et non pour une banque où des termes seraient inclus également à titre indicatif et seraient partant moins fiables ; une banque de terminologie modeste leur semble donc préférable. D'autres traducteurs, en revanche, tiennent à ce que la banque contienne le plus d'informations possible. Ils ne voient pas en effet, pourquoi le terminologue n'inclurait pas un terme ou un problème de traduction dans la banque dès lors que la mémoire de celle-ci est illimitée et que les contraintes pratiques qui s'imposent au dictionnaire sur support papier n'existent plus. Ainsi, pour ces derniers, une fiche contenant la suggestion de traduction en (5) serait pleinement justifiée :

(4) controversial bill

(5) projet de loi critiqué

étant donné que les dictionnaires bilingues habituels, le *Robert Collins* en l'occurrence, ne signalent que les traductions de *controversial* en 6 :

(6) discutable, sujet à controverse, controversé, discuté

En second lieu, le terminologue de l'ONU servira de relais à l'information à la fois pléthorique et lacunaire du traducteur en matière d'outils de traduction, tels que les gestionnaires de dictionnaires électroniques plurilingues que nombre de traducteurs aux Nations Unies désirent acquérir souvent à titre individuel. Cette tendance est confirmée par l'instauration récente, sur une base permanente, d'un Groupe d'étude mixte traduction/terminologie sur les industries de la langue au sein du service de traduction de Genève, à l'initiative du chef de la Section de terminologie et de documentation technique.

Enfin, le terminologue de l'ONU sera appelé à devenir un administrateur de données en provenance de multiples points de l'ONU, du système des Nations Unies et du monde. Il fera en sorte que soient écartés les fichiers en doublon et les duplications spontanées. Il mettra en évidence les conflits terminologiques nés des cloisonnements qui existent entre les différents services et organismes des Nations Unies, et pour ce qui est de la langue française, fournira de manière plus complète des indications sur le fruit des recherches terminologiques entreprises dans le monde d'expression française.

En conclusion, le travail du terminologue de l'ONU loin de présenter une menace à terme pour le traducteur dans la mesure où il réduirait sa part de créativité, s'inscrira en complément des outils traditionnels dont dispose encore de manière imparfaite le traducteur. Quant aux spécialistes des industries de la langue, et en particulier aux cognitivistes que ne sont pas les terminologues, l'ONU, avec son millier de traducteurs travaillant dans six langues dont deux non indo-européennes soit trente couples théoriques de langues, constitue pour eux un terrain de recherches privilégié pour mettre au jour les connaissances linguistiques et pragmatiques nécessaires à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale.

NOTES

1. Je remercie Mesdames María-José Mari-Feldman, terminologue, Caroline Garagnani et Fékria Puget, traductrices de même que Messieurs Victor Chipounov, Ian Hamilton, terminologues, et Jean-Robert Cuisine et Bernard Marchadier, traducteurs, pour les suggestions qu'ils ont formulées lors de la rédaction de cette intervention.
2. Définition des missions confiées aux sections de terminologie, établie par le Corps commun d'inspection dans son rapport d'évaluation sur *La traduction dans les organismes des Nations Unies* (JIU/REP/80/7), avril 1980, paragraphe 106.
3. Ces observations ne concernent que la situation qui prévaut à l'heure actuelle dans l'Organisation des Nations Unies (ONU) et non dans les organes principaux ou subsidiaires et les institutions spécialisées du système des Nations Unies où les outils informatiques sont en général plus utilisés (cf. (Muriel) Vasconcellos et (Marjorie) León (1985) «SNAM and ENGSPAN: Machine translation at the Pan American Health Organization» *Computational linguistics*, 11, 2/3. p. 122-136, par exemple). Néanmoins, l'ONU est loin de constituer une exception en la matière puisque M. Pérois (André) signalait dans un article intitulé «Les enjeux techniques de la traduction professionnelle» paru dans *Encrages* n° 17, 1987, p. 34 : «Il n'est pas encore possible aujourd'hui d'avoir directement accès à une grande banque nationale de terminologie technique normalisée permettant à l'ensemble des traducteurs de pouvoir utiliser une terminologie commune et reconnue pour chaque branche de spécialisation». En outre, il ne semble pas que l'enthousiasme de certains décideurs soit suffisant pour modifier cet état de choses (cf. les prises de position de Madame Françoise Cestac en faveur de l'emploi des outils informatiques au sein de la Division de traduction qu'elle dirige depuis 1977, et en particulier «Opening Comments» *Report of the Fourth Annual Conference of the Center for Research and Documentation on World Language Problems — Overcoming Language Barriers: The Human/Machine Relationship*, New York 13-14 décembre 1985, p. 11-3.)

4. Sur les risques d'insolvabilité et les mesures d'austérité adoptées par l'ONU, cf. le rapport ST/SGB/222.
5. Sur la crise financière de l'ONU, cf. en particulier, le rapport sur la situation financière des Nations Unies A/C.5/43/29 et Beigbeder (Yves) «Réformes administratives et structurelles des Nations Unies» *Etudes internationales*, vol. XVIII, n° 2, juin 1987, pp. 367-368.
6. Cf. Gerona (Juan) «Technological Innovations : a better tool for the future of just a way to «further increase productivity» in *Director's Meeting : Current Issues of the Translation Division*, 3 mai 1988, p. 24.
7. Cf. Nations Unies, *Dictionnaire démographique multilingue*, Études démographiques n° 29, New York, 1958 (ce dictionnaire a été préparé à la demande de la Commission de la population et confié à l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population qui a notamment dû réaliser un compromis entre les concepts anglo-saxons et les concepts latins en matière de démographie); Commission de statistique des Nations Unies et Commission économique pour l'Europe/Conférence des statisticiens européens : normes et études statistiques n° 29 *Liste de termes uniformisés, en anglais, français et russe, concernant les statistiques de la productivité*, Nations Unies, New York, 1973; Nations Unies, *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international*, New York, 1983 (ce dictionnaire comporte également les noms donnés par différents pays aux substances placées sous contrôle international ainsi qu'aux préparations contenant ces substances); Groupe d'experts des noms géographiques de l'ONU et Section de documentation, de référence et de terminologie, *Glossaire de la terminologie employée dans la normalisation des noms géographiques* (ST/CS/SER.F/330), New York, 1984.
8. Cf. le rapport d'évaluation sur la traduction dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/80/7, paragraphe 123).
9. Ce sentiment est confirmé par des innovations récentes. Il en est ainsi de l'invention linguistique de Xerox décrite dans l'article de M. Hulstaert (Pierre) «Ces machines qui apprennent les langues» *L'Express*, 12-18 septembre 1986, p. 65. Cette invention consiste en la mise au point d'un anglais à la grammaire simplifiée et au vocabulaire limité que les rédacteurs techniques sont tenus de respecter, moyennant quoi les temps de traduction sont réduits, en moyenne, d'un facteur de cinq. Certains traducteurs de l'ONU font toutefois remarquer que leur part de créativité est déjà, sans l'intervention des machines, fortement limitée.
10. Atermoiements généralement attribués d'ordinaire à la panique ressentie devant l'outil informatique, et qui s'expliquerait, soit par le fait que les traducteurs chevronnés de l'ONU appartiennent à une classe d'âge qui n'a pas été formée dans les écoles au maniement des outils informatiques, soit par leur formation littéraire qui ne les porte pas à s'intéresser aux innovations technologiques. Une cause supplémentaire de scepticisme des traducteurs à l'égard de l'informatique mérite également d'être relevée : la mauvaise gestion des bureaux à l'ONU. Dans un article paru dans *l'Arche*, publication du mouvement de défense du personnel, n° 25, février 1989, p. 4, sous le titre «Ubu gestionnaire», Pierre Coste, chef du Service français de traduction signale : «On a investi quelques millions de dollars pour doter les centraux dactylographiques du Service linguistique de machines de traitement de texte (...) Justification de l'investissement : réduire les délais et donc accroître la productivité. (...) Mais maintenant que le système, presque entièrement opérationnel, peut effectivement devenir rentable, que s'empresse-t-on de faire ? On disperse une bonne partie de ses utilisateurs dans d'autres bâtiments, dans des bureaux qui ne peuvent pas être reliés directement aux centraux, et avec lesquels le seul moyen de communication est le transport par huissier (...) La perte de temps atteint 133 heures par jour (...) soit une perte de productivité de 34%».
11. Cette traduction a été proposée par Monsieur Jean Hue, traducteur-réviseur à l'ONU de New York.
12. Cf. Cassar (Nigel) «Technological innovations in the field of translation and terminology» in *Director's Meeting : Current Issues of the Translation Division*, 3 mai 1988, p. 5, par. 4.
13. Cf. le rapport d'évaluation sur la traduction dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/80/7, paragraphe 122).
14. Bien qu'à l'heure actuelle les objectifs du projet-pilote restent modestes : fournir instantanément un document de conférence publié à Genève en 1988 et au cours des premiers mois de l'année 1989 (ce qui représente un total de plusieurs centaines de milliers de pages) il n'en reste pas moins que les capacités du système sont attrayantes. Un disque optique peut convenir à quarante mille pages de documents. En dix ans, dix personnes pourraient ainsi, à plein temps, stocker sur sept cents disques optiques, les quelque quarante à cinquante millions de pages de documents des Nations Unies, d'après M. Wolfgang Schütt, coordonnateur des innovations technologiques de la Division des Services de conférence. Reste que pour le traducteur et pour le terminologue, l'accès aux documents par les mots plutôt que par leurs cotes, comme c'est le cas actuellement, présente plus d'intérêt. Or, l'indexage des documents à partir des mots clés n'est pas pour l'heure envisagé à l'ONU. Cette opération poserait d'ailleurs de sérieux problèmes techniques : les documents sont en effet saisis sur machines de traitement de texte Wang qui ne sont pas encore compatibles avec les systèmes d'analyse textuelle existants, ou stockés sur disque optique sous forme d'image impropre à l'analyse.
15. Cf. Quéré-Messing (Marie-Louise) «Technological innovations in Contractual Translation» in *Director's Meeting : Current Issues of the Translation Division*, 3 mai 1988, p.11-5.

16. Cf. Hille (Harald) «Word-processing and computer applications in the Translation Division at HQ» in *United Nations System Terminology Newsletter*, n° 1, été 1987, p. 5.
17. Le choix de la compagnie Wang par les Nations Unies semble avoir été déterminé par le fait qu'au début des années 1980, Wang offrait le meilleur système de traitement de texte, selon Alvey (John) «Terminology data banks» in *United Nations System Terminology Newsletter*, n° 1, été 1987, p. 9. À la fin des années 80, le système Wang présente un désavantage : il n'est pas compatible avec d'autres systèmes dont IBM.